

Décision

Générale

colonial

Décision n° 993 est accordée au machiniste auxiliaire Simoune Mansour, employé à l'atelier d'imprimerie.

n° 993

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1945

Date de publication
27 août 1945

Date du numéro
1 août 1945

TEXTE INTÉGRAL

une permission d'absence de un mois valable du 1er au 30 septembre 1945 est accordée au machiniste auxiliaire Simoune Mansour, employé à l'atelier d'imprimerie.